



CCAS de POTIGNY

**Procès-verbal de la réunion du CCAS
du 1^{er} octobre 2025 à 18 heures**

Sommaire

Ordre du jour de la séance

Délibérations

Liste des délibérations et émargements

Procès-verbal établi à l'issue de la séance par :

Le Vice-Président,

La Secrétaire de Séance,

Daniel BEREL.

Colette KISZKO.

A blue ink signature of Daniel BEREL, consisting of a stylized 'D' and 'B' followed by a horizontal line.



A blue ink signature of Colette KISZKO, featuring a stylized 'C' and 'K' with a horizontal line.

CCAS
POTIGNY

Potigny, le 25 Septembre 2025

Aux membres du CCAS,

Objet : Convocation.

Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du CCAS aura lieu le :

Mercredi 1er Octobre 2025
à 18h à la Mairie.

Ordre du jour :

- Dossier demande d'Aide
- Colis de Noël
- Questions diverses

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue,
l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,
Gérard KEPA.



DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE CAEN

CANTON DE FALAISE

CCAS DE POTIGNY

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DELIBERATION n° 06/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier octobre à dix-huit heures,
Les membres du CCAS, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la
présidence de Monsieur BÉREL Daniel, Vice-Président.

Etaient présents :

M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. GASNIER Jean-Marie, M^{me}
DUNBAR Annick, M^{me} DEFENOUILLERE Nadine, M^{me} DURAND Isabelle, M.
HURAS Cyril, M. PERRIER Marcel.

Absents excusés :

M. KEPÀ Gérard, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M^{me}
PROSPER Isabelle, M^{me} HUBERT Marie-Thérèse, M^{me} LAIGNEL Catherine,
M^{me} LOH Colette.

M^{me} KISZKO Colette a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Objet :

COLIS DE NOEL 2025,
CHOIX DU
FOURNISSEUR.

Monsieur le Vice-Président présente deux propositions pour la fourniture
des colis de Noël 2025 :

- | | |
|-----------------------|-----------------|
| - Société Lou Berret | 22,00 € l'unité |
| - Société Paul Larédy | 22,50 € l'unité |

Après comparaison qualitative et quantitative du contenu des colis et en
avoir délibéré, les membres du CCAS décident de retenir le devis de la Société
Lou Berret.

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le deux
octobre deux mille vingt-cinq.

Le Vice-Président,
Daniel BEREL.



La Secrétaire de séance,
Colette KISZKO.



Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 014-261401426-20251001-06_2025-DE

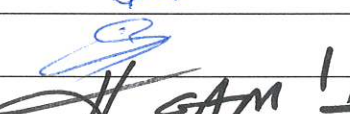
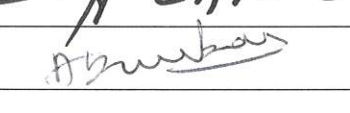
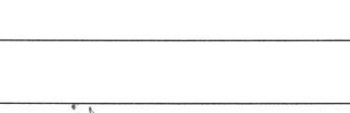
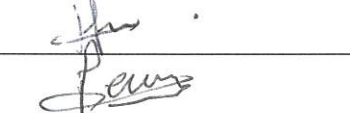
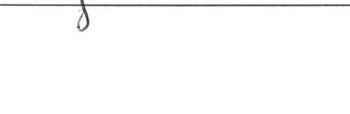
COMMUNE DE POTIGNY

Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 1^{er} octobre 2025

N°	Objet	Visa Préfecture
06/2025	Colis de Noël 2025 (choix du fournisseur)	03/10/2025

Présents lors de la séance :

NOM / Prénom	Signature
BEREL Daniel	
KNEDLIK Thérèse	
KISZKO Colette	
GASNIER Jean-Marie	
DUNBAR Annick	
DEFENOUILLERE Nadine	
DURAND Isabelle	
HURAS Cyril	
PERRIER Marcel	